

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 23 septembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: ESPERON Patricia, BEZERRA Gérard, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José remplacée par sa suppléante Laurence CALVET, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, TRAMONT Jean.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BARTHE Raymonde, CLAVERIE Claude, MELIET Nicolas, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, TOUHE-RUMEAU Christian, BOLZACCHINI Laurent, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MONDIN-SEAILLES Christiane, SONNINO Marie, TURRO Frédérique.

**ABSENTS** : ROUSSE Jean-François et VAN ZUMMEREN Roël.

**PROCURATIONS** : CLAVERIE Claude a donné procuration à Philippe DUFOUR (à compter de la délibération n°9), BATMALE Patrick a donné procuration à DIVO Christian, TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à Maurice BOISON, BOLZACCHINI Laurent a donné procuration à Alexandre CARDONA, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à Martine LABORDE, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, MONDIN-SEAILLES Christiane a donné procuration à Gérard BEZERRA, SONNINO Marie a donné procuration à Jean TRAMONT et TURRO Frédérique a donné procuration à Cécile LAURENT.

**SECRETAIRE** : TRAMONT Jean

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DESIGNATION D'UN PROGRAMMISTE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ALLEES DU GENERAL DE GAULLE ET DU CENTRE SALVANDY**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 29 janvier 2015 décidant la constitution d'un groupement de commande entre la Commune de Condom et la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la désignation d'un programmiste dans le cadre de la mise en œuvre d'une étude sur le réaménagement des allées, incluant l'installation de services publics au sein des locaux du centre Salvandy.

La convention initiale signée le 12 mars 2015 prévoyait que l'ensemble des frais seraient supportés à parts égales par chaque membre du groupement.

Or, il convient de prévoir que seuls les frais de publicité, de personnel liés à l'exécution de ce dossier, ainsi que les études envisagées concernant la tranche ferme du marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (élaboration des études pré-opérationnelles, des études opérationnelles dans une démarche de concertation) seront supportés à parts égales par chaque membre du groupement.

Les études menées dans le cadre de la tranche conditionnelle 1 (Assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'organisation d'une procédure pour désigner le maître d'œuvre du projet de réaménagement des allées de Gaulle) seront payées par la Commune de Condom et les études menées dans le cadre des tranches conditionnelles 2 (Assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'organisation d'une procédure pour désigner le maître d'œuvre du projet de réhabilitation du Centre Salvandy), 3 (Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi de la procédure de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du Centre Salvandy) et 4 (Assistance à maîtrise d'ouvrage durant les travaux jusqu'à la réception pour le projet de réhabilitation du Centre Salvandy) seront payées par la Communauté de communes de la Ténarèze.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir **délibéré à l'unanimité**,

**APPROUVE** les termes et conditions de l'avenant 1 à la convention de groupement de commandes pour la désignation d'un programmiste dans le cadre du réaménagement des allées du Général de Gaulle et du Centre Salvandy.

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents, et à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 24 septembre 2015.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC